

# LA MÉDAILLE D'ART EN SUISSE

---

## CONCOURS D'ARTISTES

Délai d'inscription : 31 août 2006

Délai de remise des travaux : 31 décembre 2006

*deutscher Text siehe Rückseite*

---

avec le soutien de la délégation suisse de

**F.I.D.E.M.**

**Fédération Internationale de la Médaille**

## **Introduction**

Le Musée d'art et d'histoire de la Ville de Neuchâtel (Mahn) et le Cabinet de Numismatique de la Ville de Winterthur organisent, avec le soutien de la délégation suisse de la Fidem (Fédération internationale de la médaille), une exposition sur la médaille en Suisse.

L'exposition développera deux parties principales :

1. La médaille en Suisse aujourd'hui
2. La médaille en Suisse au 20<sup>e</sup> siècle

Les organisateurs lancent un concours pour le premier de ces thèmes. Dans cette partie de l'exposition, seuls des œuvres d'artistes suisses indépendants et des travaux d'étudiants des écoles d'arts suisses seront visibles.

Cette exposition sera présentée en 2007 à Neuchâtel et dans l'Est de la Suisse en 2007-2008.

## **But**

Le but de l'exposition est de faire connaître et de promouvoir l'art de la médaille en Suisse, non seulement auprès des amateurs d'art, mais également auprès des artistes. La médaille est bien plus qu'une distinction que l'on accroche au cou ou au vêtement de quelqu'un pour services rendus. C'est un art que l'on peut admirer, par exemple, dans les expositions de la FIDEM ou lors des Biennales de Seixal, au Portugal. Malheureusement, en Suisse, la médaille d'art est restée presque inconnue, malgré l'exposition internationale présentée à Neuchâtel, à l'occasion du congrès de la FIDEM, en 1996. Avec l'exposition de 2007, les organisateurs souhaitent inciter les artistes et les étudiants des hautes écoles d'arts de notre pays à s'intéresser de nouveau à cette forme d'art.

## **La médaille : « l'art en format de poche »**

*« Médaille — un art pour amoureux de la sculpture en petit format.*

*» Pour son image, souvent associée à du texte, l'artiste dispose d'une surface pas plus grande que la paume de sa main.*

*Forme, matériel et technique se combinent pour former une unité convaincante qui provoque enthousiasme, surprise ou respect.*

*» Comme la plupart des médailles ne sont pas des pièces uniques, ce sont des objets d'art à prix abordables et, par conséquent, accessibles à un large public. Mais, le but réel de la médaille est de fixer les événements qui méritent une reconnaissance particulière. Depuis la Renaissance, par la combinaison du texte et de l'image, l'avvers et le revers forment un tout.*

*» Dans notre siècle, au cours duquel la médaille a souvent été fabriquée de façon industrielle, la médaille s'est transformée en un moyen d'expression libre : liberté de projet, liberté dans le choix du matériau et liberté dans la mise en forme. Cette exposition voudrait montrer ce développement fascinant qui suit l'évolution de l'art moderne avec un certain recul. »*

*(Texte de Marjan Scharloo pour l'exposition internationale de la FIDEM à La Hague, en 1998.)*

Une médaille est une petite création d'art plastique qui est généralement formée d'un ou de plusieurs reliefs. Bien que ceux-ci soient souvent modelés, cet objet n'est pas une petite sculpture en trois dimensions. Les médailles sont des œuvres d'art libres et non des objets d'usage courant, développés artistiquement.

## Description du concours et règlement

### 1. Disposition générale

#### 1.1. Organismes

Musée d'art et d'histoire (Mahn)  
Cabinet de Numismatique  
Esplanade Léopold-Robert 1, 2001 Neuchâtel  
Münzkabinett der Stadt Winterthur  
Villa Bühler, Lindstr. 8, Postfach, 8402 Winterthur

#### 1.2. Conditions générales de participation

Peuvent participer aux concours : tous les artistes de nationalité suisse ainsi que tous les artistes étrangers résidant ou exerçant en Suisse.

Les membres du jury ne peuvent pas participer.

#### 1.3. Données techniques

##### *Généralités*

Les travaux soumis ne doivent pas avoir été réalisés avant 2001.

La médaille peut avoir une, deux ou de multiples faces. Elle peut porter une inscription.

##### *Catégorie A : œuvres abouties*

La médaille doit être fabriquée dans un matériau durable (métal, céramique, verre, pierre, etc.). Les médailles réalisées en matériaux périssables (cire, papier, gypse, etc.) ne seront acceptées que dans la catégorie des projets.

Le diamètre ou la dimension la plus large ne doit pas dépasser 15 cm.

### *Catégorie B : projets*

Les projets soumis doivent être déjà en trois dimensions. Les esquisses, même en perspective, ne seront pas acceptées.

Les projets doivent être accompagnés d'un descriptif détaillé de la terminaison envisagée : finition, patine, etc.

Le diamètre ou la dimension la plus large ne doit pas dépasser 15 cm. De ce fait, les projets présentés sous forme de modèle à réduire devront être accompagnés de reproductions (photos ou dessins) à la taille envisagée.

#### **1.4. Sélection**

Un jury jugera les objets soumis au concours de façon anonyme (voir point 2, modalités). Il sélectionnera les pièces pour l'exposition et attribuera les prix. Le jury peut faire appel à des conseillers techniques.

#### **1.5. Hautes écoles**

La participation de leurs étudiants fait l'objet d'un règlement particulier.

#### **1.6. Participation sur invitation**

Dans l'exposition, les organisateurs se réservent la possibilité de présenter, hors concours, des créations d'artistes invités. Il est également convenu que les objets sélectionnés par ce concours ne forment qu'une partie de l'exposition (voir introduction).

## **2. Modalités d'inscription et calendrier général**

### **2.1. Inscription**

Les participants sont tenus de s'inscrire, au moyen du bulletin d'inscription ci-joint jusqu'au 31 août 2006 (voir adresse au point 5). A réception de l'inscription, les organisateurs feront parvenir aux candidats un numéro

de code garantissant l'anonymat des dossiers ainsi qu'un formulaire de livraison pour les travaux.

## 2.2. Délai de remise du travail

Les travaux des candidats doivent être envoyés ou remis au MAHN (voir adresse au point 5) jusqu'au 31 décembre 2006, le cachet de la poste faisant foi.

## 2.3. Exigence en matière de livraison

Les œuvres devront être présentées de manière anonyme :

- Chaque œuvre doit être accompagnée du numéro de code.
- Chaque travail sera accompagné du formulaire de livraison (voir point 2.1) sur lequel figureront au moins : le titre, le(s) matériau(x), la technique, l'année de réalisation et la valeur d'assurance demandée ; il est en outre admis un descriptif du thème représenté d'un maximum de 5 lignes.
- La livraison doit comprendre une enveloppe fermée avec, à l'intérieur, les indications suivantes : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, e-mail ainsi qu'un curriculum vitae de l'artiste (pas plus de 20 lignes, essentiellement pour le catalogue). **Seul le numéro de code du participant doit figurer clairement sur l'enveloppe.**

Il n'y a aucune limitation dans le nombre de médailles que chaque participant peut soumettre. Pour les médailles double face qui ne seront pas envoyées en deux exemplaires, la face à exposer doit être clairement indiquée.

Seront éliminés d'office les travaux qui ne satisfont pas ou qui répondent de manière incomplète, aux exigences ci-dessus (y compris pour ce qui concerne les règles d'anonymat).

### 3. Sélection

#### 3.1. Disposition générale

Un jury composé de cinq personnes sera chargé de valider la conformité des travaux aux exigences du point 1.3 « données techniques ».

Il sera responsable de la sélection des travaux pour l'exposition.

Il attribuera les prix et distinctions.

#### 3.2. Composition du jury

##### *Membres avec droit de vote*

João Duarte	médailleur-sculpteur, professeur à l'Académie des beaux-arts de Lisbonne (Esbal)
-------------	--

Henry Jacot	graveur-médailleur, membre Visarte, Le Locle
-------------	--

Hortensia von Roten	Présidente de la Société suisse de numismatique (SSN) et du Comité international pour les musées bancaires et monétaires (ICOMON), Zürich
---------------------	---

Pierre Zanchi	vice-président du Comité international de la FIDEM, Pully
---------------	---

Sophie Delbarre	historienne de l'art, commissaire de l'exposition, La Chaux-de-Fonds
-----------------	--

##### *Organisation / administration (sans droit de vote)*

Gilles Perret	conservateur au MAHN, Neuchâtel
---------------	---------------------------------

##### *Remplacement d'un membre*

En cas de nécessité, le jury désignera le remplaçant d'un membre absent.

### **3.3. Critères d'appréciation**

- Qualité artistique
- Qualité d'exécution
- Technique
- Innovation

### **3.4. Prix**

La somme totale pour les prix et les distinctions se monte à Fr. 10'000,-. Le jury décide des genres (prix principal, prix de l'innovation, prix technique, etc.), ainsi que du nombre et du montant des prix.

Les deux catégories (voir point 1.3, données techniques) seront en tout cas jugées séparément. Les meilleurs projets de la catégorie B recevront leur prix sous forme de « bon pour la réalisation ». Les artistes qui voudront procéder eux-même à l'exécution recevront la somme en espèce. Pour les autres, les organisateurs pourront se charger de la commande auprès d'un fabricant de médailles.

Un exemplaire d'une œuvre ayant reçu un prix égal ou supérieur à Fr. 2'000,- devient propriété des musées organisateurs. Les droits d'auteurs et de reproduction restent naturellement la propriété de son créateur.

Le jury peut recommander aux musées organisateurs l'achat de certaines œuvres.

Le jury peut décerner des diplômes.

### **3.5. Décision du jury**

A l'issue des délibérations, le jury rédigera un rapport qui sera envoyé à chaque participant. Les dossiers non sélectionnés seront renvoyés à leurs propriétaires. Les artistes retenus seront informés par écrit.

Le jury et les organisateurs garantissent aux candidats une totale confidentialité.

La décision du jury est définitive. Aucune correspondance ne sera échangée à ce sujet.

## **4. Dispositions particulières concernant l'exposition des travaux retenus**

### **4.1. Remarque préliminaire**

Les artistes dont les travaux auront été retenus par le jury recevront des précisions écrites quant à l'organisation et au calendrier de l'exposition dans les deux parties de la Suisse. A toutes fins utiles, et sous réserve de modifications, les personnes intéressées voudront bien prendre note des points suivants :

### **4.2. Transports des travaux**

L'envoi ou le transport des œuvres vers le MAHN est à la charge et sous la responsabilité des participants, y compris pour ce qui concerne l'assurance.

Après l'exposition à Neuchâtel, les œuvres seront entreposées au MAHN puis transportées pour l'exposition alémanique aux frais des organisateurs.

Après la dernière exposition, les œuvres seront retournées aux participants au frais des organisateurs, mais sans assurance. Les artistes qui voudraient venir chercher leurs œuvres auprès du dernier musée qui les aura exposées sont priés de s'annoncer auprès des organisateurs, par écrit et avant la fin de l'exposition.

### **4.3. Assurances**

Dès le moment où le constat d'état des œuvres est établi et jusqu'au départ des travaux du dernier musée, l'assurance des objets est prise en charge par les organisateurs.

### **4.4. Organisation de l'exposition**

L'organisation, la mise en place, la gestion et le suivi de l'exposition sont du ressort des organisateurs.

### **4.5. Catalogue et matériel promotionnel**

Les organisateurs se chargent de réaliser le matériel photographique nécessaire au catalogue de l'exposition.

Les participants au concours s'engagent à céder aux organisateurs, sans contrepartie financière, tous les droits de reproductions photographiques pour la seule réalisation du catalogue de l'exposition et du matériel promotionnel (affiche, affichette, carton d'invitation, carte postale, etc).

Chaque artiste qui participera à l'exposition recevra gratuitement un exemplaire du catalogue.

#### **4.6. Vente**

La vente des œuvres durant l'exposition n'est pas du ressort du MAHN.

**La participation au concours implique l'acceptation, sans condition, du présent règlement. En cas de litige, le for juridique est à Neuchâtel.**

#### **5. Adresse pour les inscriptions et pour tout renseignement**

Musée d'art et d'histoire de la Ville de Neuchâtel

Exposition « Médailles de Suisse »

Gilles Perret, conservateur

Esplanade Léopold-Robert 1

Case postale

2001 Neuchâtel

Tél. 032 717 79 20

Fax. 032 717 79 29

E-mail : mahn@ne.ch

## Table des matières

INTRODUCTION.....	1
BUT .....	1
LA MÉDAILLE : « L'ART EN FORMAT DE POCHE » .....	2
DESCRIPTION DU CONCOURS ET RÈGLEMENT .....	3
1. Disposition générale.....	3
1.1. Organismes.....	3
1.2. Conditions générales de participation .....	3
1.3. Données techniques.....	3
1.4. Sélection.....	4
1.5. Hautes écoles.....	4
1.6. Participation sur invitation.....	4
2. Modalités d'inscription et calendrier général.....	4
2.1. Inscription.....	4
2.2. Délai de remise du travail .....	5
2.3. Exigence en matière de livraison.....	5
3. Sélection .....	6
3.1. Disposition générale.....	6
3.2. Composition du jury.....	6
3.3. Critères d'appréciation .....	7
3.4. Prix .....	7
3.5. Décision du jury .....	7
4. Dispositions particulières concernant l'exposition des travaux retenus.....	8
4.1. Remarque préliminaire .....	8
4.2. Transports des travaux .....	8
4.3. Assurances.....	8
4.4. Organisation de l'exposition .....	8
4.5. Catalogue et matériel promotionnel.....	8
4.6. Vente .....	9
5. Adresse pour les inscriptions et pour tout renseignement.....	9